
Programme de garantie des crédits à l'exportation à moyen terme (GSM-103)

Aux termes du programme GSM-103, la Société de crédit pour les produits de base (CCC) est autorisée à accorder des prêts à faibles taux d'intérêt afin de favoriser la vente d'une grande variété de produits agricoles primaires et transformés américains. La CCC garantit 98 p. 100 du capital et une partie de l'intérêt couru pendant la période de financement, qui peut aller de trois à dix ans. Si les importateurs ou leurs banques manquent à leurs engagements, la CCC honore la garantie en versant à l'exportateur ou à sa banque la somme du capital et de l'intérêt visée par la garantie. Les ventes protégées par le GSM-103 faussent les échanges en raison du subventionnement des taux d'intérêt et des conditions préférentielles des prêts consentis, qui dépassent la durée commerciale normale de trois ans.

Société américaine de garantie des prestations de retraite

Ses activités sont semble-t-il financées intégralement à l'aide de primes, mais la souscription de l'intégralité des obligations des entreprises au titre des retraites ne serait pas possible sans ce programme du gouvernement américain. Il n'existe pas de garantie comparable dans le secteur privé, du moins avec les niveaux de primes de la Société de garantie. Le soutien des obligations relatives aux retraites permet en réalité aux entreprises de contracter des emprunts à des taux plus faibles que ce ne serait autrement le cas. De plus, dans certaines procédures visées par le chapitre onze, par exemple pour le secteur du transport aérien et celui de l'acier, les obligations envers la Société de garantie ont été établies selon des conditions avantageuses.
